



Sécurité copropriété

Par MMB57

Bonjour à tous,

Je me permets de vous écrire afin de solliciter votre avis concernant la sécurité de la copropriété où je réside (3 lots principaux).

Le sujet concerne une porte : elle permet un accès direct à l'intérieur du bâtiment de copropriété (accès aux communs/cage d'escalier) mais donne aussi accès à l'extérieur sur une partie privative. Sur l'esquisse il est indiqué "accès réservé au propriétaire du lot X".

Nous n'utilisons bien sur jamais cet accès.

Le problème réside dans le fait que le propriétaire du lot X ne verrouille jamais cette porte. Lorsque j'interroge mon syndic sur la sécurité du bâtiment (cambriolages par le passé), on me répond qu'il s'agit d'un accès privatif et que nous ne pouvons rien faire.

Quels peuvent être mes recours pour que cette porte soit verrouillée ?

Il s'agit certes d'un accès privatif mais n'est elle pas soumise à une règle de sécurisation puisqu'elle donne accès sur les communs ?

En cas de cambriolage, qui serait donc "responsable" ?

En vous remerciant par avance pour votre aide et en vous souhaitant une belle journée,

MMB

Par ESP

Bonjour

Faites inscrire le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion des copropriétaires.